

nationales. Ce sont les hommes dont leurs ministères doivent tout savoir au sujet des niveaux d'eau, du commencement à la fin; ils sont ceux qui auraient dû être capables de nous conseiller que la politique visant à approfondir la rivière sans y mettre un genre d'ouvrage compensatoire était mauvaise. Ils ont été institués pour juger leurs propres péchés d'omission. Ce semble un peu stupide. Le chef du comité s'est déjà engagé sur ce qu'il pense de cela, et malgré ça ils vont perdre une année en bla-bla-bla.

Il y a d'autres problèmes relatifs aux lacs que j'aimerais vous mentionner. Je crois que certains d'entre eux ont une portée définitive sur le travail de ce comité. J'ai remarqué que vous avez en effet brièvement étudié la question de la pollution à une de vos assemblées. Bien qu'à mon avis ce soit un problème beaucoup plus sérieux que celui des niveaux d'eau, je présume que ce sera la question suivante qu'étudiera votre comité.

Vous pouvez penser que je suis en train de vous lire une série de citations, mais il y en a une ici qui embrassera toute la situation telle que la voient les hommes de sciences. C'est une citation de M. Kehr avec qui nous avons travaillé étroitement. M. Kehr est du service de la santé publique des États-Unis. Je crois que son histoire va grandement intéresser le comité. La citation se lit comme suit:

«La qualité d'eau des Grands lacs, bien qu'elle subit une altération inexorable, est dans l'ensemble encore très bonne. La protection de cette qualité pose un problème primordial dans l'administration sage des ressources. Sans une telle protection, la valeur incalculable des lacs peut être détruite. Des signaux d'avertissement sont déjà lancés dans certaines régions, et la qualité des eaux ne doit pas être considérée comme un fait établi. On a besoin de mesures correctrices et préventives, tant immédiates qu'à longue portée. Nous avons besoin de connaître davantage les aspects physiques, biologiques et limnologiques de cet entourage aquatique...

Dans l'intervalle, les mesures dont on ressent nettement le besoin doivent être prises dès maintenant. Ces mesures n'ont pas besoin et ne doivent pas attendre l'acquisition des connaissances résultant de la poursuite des recherches et de l'étude.

Enfin nous n'avons pas l'intention de faire résonner le cri du destin: on peut aborder le problème d'une façon optimiste. Mais on ne doit pas s'y complaire.»

Il y a d'autres problèmes. J'espère, monsieur le président, que je ne m'éloigne pas du sujet qui vous intéresse le plus, mais, à mon avis, ce qui suit a une portée très importante sur cette question. Tout ce que nous faisons dans les lacs pour régulariser le niveau de pollution ou autre chose revient aux juridictions qui sont en cause. C'est, il me semble, un problème que j'aimerais, avec votre permission, vous exposer brièvement parce que vous êtes ceux qui faites les lois et décidez ce que sont ces juridictions.

Le PRÉSIDENT: C'est certainement en règle.

M. LANGFORD: Un article paru récemment, écrit par M. Berry, l'ancien administrateur directeur de la Commission des ressources hydrauliques de l'Ontario, estimait que, traitant des lacs, au niveau provincial, fédéral, de l'État et municipal, il y a quelque 200 différents bureaux qui ont tous les mains à la pâte, ou les mains dans l'eau. Cela vous donne une petite idée de la complexité de ce problème. Au gouvernement à Ottawa il y a huit ministères qui ont tous une certaine responsabilité au sujet des lacs. Dans ces ministères, il y a une multiplicité de bureaux et de commissions, qui, selon mes chiffres, s'élèvent à environ 40. J'ai beaucoup de difficulté, lorsque je viens à Ottawa, pour essayer d'obtenir des fonds pour l'Institut des Grands lacs. Je vais d'une porte à l'autre. Les personnes à qui je parle sont honnêtement intéressées, reconnaissent mes problèmes et y croient, mais ils